

Comme chaque année, le concours des maisons, appartements et jardins potagers valorisera la démarche écologique des jardinier(e)s mussipontain(e)s. Les balcons, jardins, façade ou potagers doivent s'inscrire dans une démarche favorisant la diversité des plantes et des potagers cultivés, et développer la biodiversité de notre commune. Pour cela, les cultures doivent être réalisées dans une démarche éco-responsable.

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Maisons fleuries

Balcons fleuris

Potagers

(Cocher la case correspondante)

Questionnaire facultatif préalable : réponses succinctes demandées

(photos et illustrations possibles)

1) Comment choisissez-vous vos plantations ? Quels sont vos critères ?

.....
.....
.....

2) Où vous procurez-vous vos plants ?

.....
.....
.....

3) Comment favorisez-vous la biodiversité dans votre espace cultivé ?

.....
.....
.....

J'accepte le règlement du concours du fleurissement éco-responsable 2025

Daté et signé

Inscription à retourner par voie postale avant le jeudi 19 Juin 2025 à :

Mairie de Pont-à-Mousson, Services Techniques, 19 place Duroc 54700 Pont-à-Mousson

ou par mail à : **services.techniques@villepam.fr**

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Qui ?

- Toute personne dont le lieu de culture (balcon, jardin, potager) est situé à Pont-à-Mousson

Comment ?

- Inscription par courrier ou par mail à :

Mairie de Pont-à-Mousson, Services Techniques, 19 place Duroc 54700 Pont-à-Mousson
ou services.techniques@villepam.fr

- Règlement et bulletin d'inscription disponibles sur le site internet de la ville ou en mairie.

- Les participants autorisent le jury à prendre des photographies de leurs cultures qui pourront être utilisées par la ville de Pont-à-Mousson dans le cadre de publications, d'articles de presse, de communication sur les réseaux sociaux de la mairie en lien avec les résultats du concours.

Le jury :

- Le jury du concours, composé d'élue(s) de la ville, d'un agent des services techniques et d'un agent du Parc Naturel Régional de Lorraine, effectuera une visite dont la date sera communiquée au minimum 3 jours avant son passage sur le site internet de la ville et/ou les réseaux sociaux.
- Sur la base des informations écrites fournies lors de l'inscription, les observations faites sur place et les échanges éventuels le jour de la visite avec le jardinier/ la jardinière, le jury établira une note en fonction de la grille de notation.

Cette dernière se concentre sur : l'esthétisme, la méthodologie de culture, l'intérêt écologique et environnemental dans la démarche de jardinage, respect de la biodiversité, favoriser les espèces floristiques et faunistiques endémiques.

Les résultats du concours 2025 du fleurissement et potagers éco-responsables :

- Les résultats du concours 2025 du fleurissement éco-responsable seront rendus lors d'une cérémonie organisée en mairie de Pont-à-Mousson.
- Trois catégories seront récompensées : Les maisons fleuries, les balcons fleuris et les jardins potagers.

Annulation

- La municipalité de Pont-à-Mousson ne pourra être tenue responsable, si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devrait être annulé (situation sanitaire par exemple).

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

- Les informations nominatives communiquées par les participants lors de l'inscription ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à un tiers.